



VADEMI
CYBERSECURITY

LE CHÈQUE CYBER

Le nouveau dispositif d'aide régionale



UN DISPOSITIF QUI SE DIVISE EN DEUX VOLETS :

La Région IDF accompagne les entreprises dans la sécurisation de leur Système d'Information.



1

Volet 1 : Le chèque Diagnostic cyber



2

Volet 2 : Le chèque Investissement Cyber



LE CHÈQUE DIAGNOSTIC



Le diagnostic doit obligatoirement être réalisé auprès d'un tiers francilien certifié PASSI par l'ANSSI ou labellisé CCI ou France Cybersecurity.



1 LE CHÈQUE DIAGNOSTIC

Les critères d'éligibilités

- Pour les PME uniquement 10 à 249 salariés
- Chiffre d'affaires $\leq$ 50 M€ ou bilan $\leq$ 43 M€
- Qui n'appartiennent pas à un groupe dépassant ces seuils d'effectifs et de chiffre d'affaires
- Basées en Île-de-France
- Immatriculées depuis au moins 6 mois au Registre du commerce et des sociétés et/ou au Répertoire des métiers
- Qui ne répondent pas à la notion d'entreprises en difficulté.



LE CHÈQUE DIAGNOSTIC : LES DÉPENSES



- 1 Les audits techniques (diagnostics des équipements, tests de vulnérabilité et d'intrusion...)
- 2 Les audits d'architecture
- 3 Les audits de conformité interne et/ou sectorielle
- 4 Les audits organisationnels (évaluation de la gouvernance Cyber, des règles d'authentification, de sauvegarde, des politiques de mise à jour, des dispositifs de gestion de crise...)
- 5 Les exercices de crise (uniquement en complémentarité avec d'autres activités d'audit décrites parmi la présente liste).



LE MONTANT DE LA SUBVENTION

Montant HT des Dépenses Éligibles	Montant de la Subvention 
A partir de 4 000€	3 200€
A partir de 5 000€	4 000€
A partir de 6 250€	5 000€





LE CHÈQUE INVESTISSEMENT



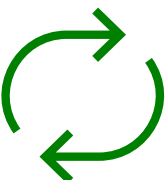
2 LE CHEQUE INVESTISSEMENT

Les critères d'éligibilités : TPE et PME

Pour les TPE	Pour les PME
 Nombre d'employés: 1 à moins de 10	 Nombre d'employés: 10 à moins de 250
 Chiffre d'affaires: ≤ 2M€	 Chiffre d'affaires: ≤ 50M€ ou bilan ≤43 M€
 Localisation: Basées en Ile de France depuis ≥ 6 mois	 Localisation: Basées en Ile de France depuis ≥ 6 mois
 Autres conditions: Non membres de grandes groupes et non en difficulté	 Autres conditions: Non membres de grandes groupes et non en difficulté



LE CHEQUE INVESTISSEMENT : LES DEPENSES

-  Protection réseau: antivirus, pare-feu, système de détection d'intrusion....
-  Conformité: mesures de mises en conformité aux règlements RGPD, RGS
-  Protection web: solutions de protection des sites et applications web
-  Cyber veille: solution de Cyber veille
-  Scanners de vulnérabilité
-  Mises à jour: évolutions technologiques de l'environnement informatique, mises à jours logicielles et systèmes
-  Investissements matériels: Caméra, matériel de protection
-  Protection SI: protection de l'administration technique des SI



LES CONDITIONS

TPE (1 à moins de 10 salariés)	PME (10 à 250 salariés)
 Aucun diagnostic préalable requis.	 Diagnostic labellisé requis (PASSI, label France Cybersécurité, label CCI).
 Études et diagnostics de cybersécurité éligibles si associés à des dépenses d'investissement représentant moins de 50% du total.	 Études et diagnostics de cybersécurité avec diagnostic labellisé obligatoire.
 Exclusions : équipement, logiciels sans lien avec la cybersécurité, leasing, frais de site internet, frais de formation.	 Exclusions : équipement, logiciels sans lien avec la cybersécurité, leasing, frais de site internet, frais de formation.
 Dépenses sur 10 mois max.	 Dépenses sur 10 mois max.
 Engagements après le dépôt, réalisées	 Engagements après le dépôt, réalisées dans 12 mois max.
 Bénéficiaire une seule fois, aides publiques ≤ 50% du coût.	 Bénéficiaire une seule fois, aides publiques ≤ 50% du coût.





LE MONTANT DE LA SUBVENTION

Montant HT des dépenses éligibles pour les TPE (1 à moins de 10 salariés) :

Montant HT des dépenses éligibles	Montant de la subvention
À partir de 1.000€	500€
À partir de 2.000€	1.000€
À partir de 3.000€	1.500€
À partir de 4.000€	2.000€
À partir de 5.000€	2.500€

Montant HT des dépenses éligibles pour les PME (10 à moins de 250 salariés) :

Montant HT des dépenses éligibles	Montant de la subvention
À partir de 5.000€	2.500€
À partir de 7.500€	3.750€
À partir de 10.000€	5.000€
À partir de 12.500€	6.250€
À partir de 15.000€	7.500€
À partir de 17.500€	8.750€
À partir de 20.000€	10.000€



RÉUNIR LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES

Pour les deux volets :

• Un justificatif d'identité du représentant légal
• Un extrait Kbis de moins de 3 mois (PV d'AG + fiche Siren pour les associations)
• Un RIB (à l'adresse exacte de l'entreprise)
• Une attestation comptable (modèle disponible sur le site de la Région)
• Les justificatifs des dépenses prévisionnelles (devis, grille tarifaire, ...)

Pour le chèque diagnostic cyber :

Attestation de certification du prestataire obligatoire



Pour le chèque investissement cyber :

Si TPE :

Aucune attestation n'est requise

Si PME :

La preuve de réalisation d'un diagnostic Cyber réalisé dans les 12 mois précédant la demande (factures acquittées)
L'attestation de certification du prestataire ayant réalisé le diagnostic Cyber ou attestation d'un accompagnement par l'EDIH Cybia sur la phase de diagnostic

COMMENT ÇA MARCHE ?



VADEMI pourra vous accompagner pour l’instruction de vos demandes de subventions de chèque diagnostic et investissement.

- 1** Créer votre demande d'aide sur mesdemarches.iledefrance.fr
- 2** Un avis de décision est transmis un mois après votre demande.
- 3** Retourner sur la plateforme et créer sa demande de paiement
- 4** Transmettre votre demande de versement et les factures acquittées dans un délai max. d'1 an.





ASTUCES ET RAPPELS



- **Justificatifs :** Les factures doivent être accompagnées d'une preuve de paiement (extrait de compte)
- **Formulaire :** Disponible dans la notification favorable envoyée par email après l'approbation du dossier. Il doit être signé manuellement par le représentant légal de l'entreprise(obligatoire) et dûment rempli.
- **Demande par les prestataires :** Autorisée, en veillant à inclure toutes les informations concernant l'entreprise.
- **Les devis :** Doivent être clairs et sans éléments superflus.
- **Mentions légales :** Devis et factures doivent comporter toutes les mentions légales requises.

Contactez-nous

+33 1 85 76 46 20 ou +33 6 73 75 29 99

audits@vademi.com

